

DELIBERATION CFVU-051-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2024 ;
Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relatif à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 02 juillet 2024

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 17 juin 2024

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire réunie le 08 juillet 2024 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la CFVU du 17 juin 2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

Françoise GROLLEAU
Présidente de l'Université d'Angers
Signé le 15 juillet 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 18 juillet 2024

ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation et
de la vie universitaire
du 17 juin 2024

UA

ua

UA

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers s'est réunie le 17 juin 2024 à 14h30, sous la présidence de Madame MATHIEU. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

GROLLEAU Françoise	Excusée
MATHIEU Isabelle	Présente
BAGLIN Isabelle	Présente
BARBAUD Ilyas	Présent
CAILLET Johann	Absent
CAMAZON-SIONNIERE Sean	Présent
CHEVALLIER Elisa	Excusée, a donné procuration à Monsieur LEVEQUE
CLEMENT Alain	Présent
CLEMENT Julie	Excusée
EVEILLARD Matthieu	Présent
FLACHAIRE Nathan	Présent
FLORIN Eloi	Absent
GABORIEAU Tom	Absent
GINDRE Denis	Excusé, a donné procuration à Madame MEYNARD
GRIMAUULT Virginie	Présente
HOCQUET Anne-Sophie	Présente
LANGLOIS Laetitia	Excusée, a donné procuration à Madame MEYNARD
LAPLANCHE Jean-François	Présent
LE CORRE Jeanne	Excusée
LE GALL Philippe	Excusé, a donné procuration à Monsieur CLEMENT
LEBDAI Souhil	Présent
LEDUC Nathalie	Excusée, a donné procuration à Madame PELOILLE
LEVEQUE Arthur	Présent
LEVY Léonie	Absente
MAHLOUL Madris	Excusé, a donné procuration à Monsieur BARBAUD
MATHEUS Guillaume	Excusé, a donné procuration à Madame GRIMAUULT
MAUREL Christophe	Excusé, a donné procuration à Madame PELOILLE
MEYNARD Cécile	Présente
MOREAU Cécile	Absente
PELOILLE Manuelle	Présente
PENCHAUD Anne-Laurence	Présente
PERROCHEAU Pierre-Jean	Présent
PHILIPPS Margot	Présente
PICHARD François-Loïc	Présent, arrivé en cours de séance
RICHARD Marie	Présente
RINGLER Solène	Absente
RONDEAU Anna	Absente

TRAVIER Sandrine	Présente
VALENTIN Aurélien	Excusé, a donné procuration à Monsieur BARBAUD
WALSH DE SERRANT Jacques-Antoine	Absent

Membre de droit présent :

CODEVERTE Éric, Agent comptable
VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par la Présidente présents :

BORDET Laurent, Vice-président Vie des campus
BOUVIER Lydie, Vice-présidente formation professionnelle et développement de l'alternance
CHEDOTEL Frédérique, Assesseure à la pédagogie de l'IAE
FLEURANT Cyril, Directeur du SUIO-IP
O'SULLIVAN Kayleigh, Chargée de mission Égalité
PASSIRANI Catherine, Vice-présidente International et égalité
RAVAIN Emmanuelle, Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus
REY Anne, Assesseure à la pédagogie de l'ESTHUA

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1-1 Accueil direction LLSH	1
1-2 Parcoursup/Mon Master	1
1-3 Séminaire de scolarité	1
1-4 AAP « Université inclusive démonstratrice »	2
1-5 Nouveau chargé de mission EU Green	2
2. Approbation des procès-verbaux	3
2-1 Procès-verbal de la CFVU du 26 mars 2024	3
2-2 Procès-verbal de la CFVU du 08 avril 2024	3
3. Affaires générales et statutaires	3
3-1 Élection d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition de la Présidente	3
4. Enseignement et conventions	4
4-1 Modification du cadre de la commission césure	4
4-2 Modification des MCC	4
5. Vie universitaire	9
5-1 Programmation de l'événement consacré à la lutte contre le fascisme au Qu4tre - Évènements programmés à la rentrée 2024	9
6. Questions diverses	15
7. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 17 juin 2024	18

1. Informations

1-1 Accueil direction LLSH

Madame MATHIEU annonce qu'une nouvelle direction s'est installée à la Faculté LLSH en la personne de Madame Valérie BARBE en tant que doyenne de la composante. Son assesseur à la pédagogie est Madame Katell BRESTIC et son assesseur à la recherche est Madame Chadia ARAB.

1-2 Parcoursup/Mon Master

Madame MATHIEU présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle informe que les phases actuelles sont consacrées aux réponses de l'Université d'Angers aux futurs étudiants. La phase principale de Parcoursup se tient du 3 mai au 12 juillet 2024 et la phase complémentaire se tient du 11 juin au 12 septembre 2024. Il faut savoir que 26 formations sur 58 ont déjà épuisé leur liste d'attente.

Concernant Mon Master, les réponses de l'Université d'Angers sont transmises aux candidats du 4 au 24 juin 2024. Les candidatures pour la phase complémentaire sont à transmettre du 25 au 30 juin et la phase d'admission aura lieu du 15 au 31 juillet 2024. 13 formations seront ouvertes en procédure complémentaire.

1-3 Séminaire de scolarité

Monsieur VERON rappelle que ce séminaire s'inscrit dans un contexte plus général qui tourne autour de la reconnaissance des métiers liés à la scolarité. La population des services de scolarité de toutes les universités représente énormément de personnels BIATSS qui travaillent quotidiennement pour les étudiants. Or, ce métier n'est pas reconnu dans les BAP administratives pour des raisons historiques, et l'Université d'Angers a souhaité apporter un coup de projecteur sur ces métiers pour mieux les faire connaître et faire évoluer la reconnaissance. Des perspectives ont été initiées et l'une d'entre elles a été de rassembler l'ensemble des personnels de scolarité des facultés à un moment le plus favorable possible pour échanger sur le sujet de la communication.

Madame RAVAIN présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle confirme qu'une journée en présentiel a été organisée à destination de toutes les scolarités, le 16 avril dernier. La problématique de la communication auprès des étudiants a été définie, avec une déclinaison en 6 thématiques. Il a été possible de réunir 113 participants. Une personne en service civique a réalisé un micro-trottoir auprès des étudiants de toutes les composantes qui a été diffusé aux personnels de scolarité. Les collègues ont été répartis en 12 ateliers et chaque groupe avait l'objectif de réaliser un poster. La journée a énormément plu à l'ensemble des participants qui étaient très heureux de se retrouver et d'avoir une journée consacrée à leurs missions. Une enquête a ensuite été réalisée auprès des participants et 72 réponses ont été transmises. Plusieurs points ont été relevés : Comment faire en sorte que les étudiants captent mieux l'information et lisent les mails ? Quel accueil physique au temps de la dématérialisation ? etc. Plus de la moitié des collègues ont trouvé les thèmes abordés lors de cette journée particulièrement pertinents. L'organisation du séminaire a ainsi été plébiscitée, avec un format atelier, une mixité des équipes et une animation des ateliers. Des mots-clés ont été élaborés à travers les posters :

- Mails : Objet important ; Texte court, simple, clair ; Une information par mail ; Adresse générique ; Accessibilité ; Modération
- Accueil physique : Formation, tutorat ; S'adapter ; Locaux adaptés ; Disponibilité (horaires) ; prendre des RDV ; Avoir des informations ; Prévoir un cadre UA

- Étudiant impatient : Formation ; Nécessité d'un process de réponses ; Mise en place d'une FAQ ; Communication, cohésion entre collègue et soutien de la hiérarchie ; Mémo / aide-mémoire ; Charte avec les étudiants
- Étudiants en situation particulière : Augmentation des situations ; Manque de moyens ; Concertation/liens ; Procédure claire
- Affichage et documents écrits : Prévention en matière de cyberattaque ; Écrans numériques ; Catégorisation des informations ; Documents essentiels
- Outil de communication : Améliorer l'appli UA ; Formations des étudiants ; Étudiant comme relais de communication

En termes de perspectives pour l'année 2024-2025, Madame RAVAIN indique que 92 % des répondants souhaitent renouveler ce séminaire tous les ans voire deux fois par an. 50 % souhaitent poursuivre les réflexions et participer à un groupe de travail, et plus particulièrement sur la circulation de l'information entre services, la formation des scolarités et l'application UA.

Madame PHILIPPS souligne que ce séminaire, qui était une première, s'apparente à une véritable réussite. Il était très intéressant de pouvoir rencontrer les collègues pour pouvoir échanger directement et pas simplement par mail, sur les différentes pratiques au sein des composantes et identifier les difficultés de chacun.

Madame MATHIEU appelle de ses vœux l'organisation d'une seconde journée, avec comme idée de promouvoir une expertise de ces métiers spécifiques qui nécessitent des compétences particulières.

1-4 AAP « Université inclusive démonstratrice »

Madame MATHIEU présente ce point (*cf. diaporama de séance*) en indiquant que l'Université d'Angers a répondu à cet appel à projet et a déposé son dossier le 31 mai dernier. Ce projet permet de confirmer la culture de l'accompagnement de l'Université en matière d'inclusion et d'inclusivité. 27 établissements ont déposé un dossier pour 3 lauréats simplement. Un second appel à projet sera organisé avec 2 lauréats supplémentaires. Des oraux sont normalement prévus début juillet pour déterminer les 3 premiers lauréats. Le budget est à hauteur de 2 M€ sur trois ans. Madame MATHIEU effectue un focus sur le livret des études et des évaluations inclusif et informe qu'un groupe de travail sera mis en place à la rentrée, même si le projet de l'Université n'est pas retenu, pour réfléchir collectivement à l'élaboration de ce cadrage dans une démarche d'inclusion, et ainsi sortir de l'adaptation individuelle.

1-5 Nouveau chargé de mission EU Green

Madame MATHIEU informe qu'un chargé de mission EU Green en charge de la formation a été nommé, en la personne de monsieur Erwan AUTRET, enseignant en anglais qui était jusqu'alors responsable PASS-LAS en santé.

Par ailleurs, l'Université d'Angers est arrivée au terme de la procédure de recrutement d'un chargé de liaison lycée-université. Quatre candidats se sont proposés et la candidature de Madame Martine LONG, enseignante chercheuse à la Faculté DEG, a été retenue.

2. Approbation des procès-verbaux

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 26 mars 2024

Madame MATHIEU présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Le procès-verbal de la CFVU du 26 mars 2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

2-2 Procès-verbal de la CFVU du 08 avril 2024

Madame MATHIEU présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Le procès-verbal de la CFVU du 08 avril 2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3. Affaires générales et statutaires

3-1 Élection d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition de la Présidente

Madame MATHIEU présente ce point (*cf. diaporama de séance*). La présidente propose la candidature de Monsieur François-Loïc PICHARD, pharmacien à la Pharmacie de la gare.

Monsieur PICHARD est ancien étudiant de l'Université d'Angers, de 2002 à 2010, au sein de la composante pharmacie à l'époque. Il est actuellement pharmacien d'officine et a eu quelques mandats électifs, notamment au CEVU, au CNESER, au CA de l'UFR de pharmacie, des responsabilités dans les associations étudiantes, etc. Il a travaillé pendant quelques années dans l'industrie pharmaceutique et est revenu s'installer en Anjou en 2014 comme pharmacien d'officine. Il accueille régulièrement des étudiants en 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} année de pharmacie.

Monsieur CLÉMENT aimerait savoir pourquoi madame la présidente propose cette candidature à la CFVU.

Madame MATHIEU explique qu'elle a participé à la remise des diplômes des étudiants de pharmacie le 5 avril dernier. Elle a alors rencontré Monsieur PICHARD et a échangé avec lui sur son métier de pharmacien et sur son investissement pédagogique auprès des étudiants. La conversation s'est installée et elle s'est autorisée à lui proposer de siéger à la CFVU en tant que personnalité extérieure.

Monsieur François-Loïc PICHARD est élu personnalité extérieure de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, désigné à titre personnel sur proposition de la Présidente.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 18 voix pour, 3 voix contre et 7 bulletins blancs.

4. Enseignement et conventions

4-1 Modification du cadre de la commission césure

Madame BOUVIER présente ce point (cf. diaporama de séance) qui concerne les jeunes qui vont entrer dans une formation en apprentissage. Ces jeunes peuvent être en rupture de contrat ou n'ont pas trouvé de contrat au début de la formation. Dans le cas où ils n'arriveraient pas à retrouver une entreprise, l'idée est de leur proposer un statut qui permet de revenir dans la formation. C'est la raison pour laquelle il est ajouté dans le cadrage la disposition sur les apprentis sans entreprise dits « apprentis en recherche P2S ».

Madame MATHIEU ajoute que la L2 PluriPASS est retirée du cadrage étant donné que cette formation n'existe plus en tant que telle.

Madame BAGLIN comprend que la césure est possible par cycle.

Madame MATHIEU confirme que la césure doit être prise entre deux années, et un étudiant peut en faire une en cycle licence et une autre en cycle master. La césure nécessite d'être officiellement inscrit dans une année de formation et il faut avoir acquitté les droits d'inscription. Elle comptabilise 150 césures demandées et accordées en 2023-2024. Par ailleurs, une question des étudiants est quelque peu récurrente sur les critères pour refuser une césure. L'Université d'Angers en refuse très rarement mais il pourrait s'agir d'une inadéquation entre le projet envisagé en césure avec la formation.

Madame REY prend l'exemple d'une étudiante qui souhaitait passer un CAP pâtisserie avant d'entrer en master, et la césure lui a été accordée. Elle a obtenu son CAP pâtisserie et est bien entrée en master par la suite. Madame REY a refusé une seule demande de césure, à savoir une étudiante qui avait déjà un master et qui recandidatait en L1 pour avoir des bourses. L'équipe pédagogique lui a fait comprendre qu'elle n'aurait pas droit aux bourses dans cette configuration, ce qui fait qu'elle a annulé sa demande de césure.

La modification du cadre de la commission césure est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

4-2 Modification des MCC

ESTHUA

Madame REY indique que plusieurs pistes ont été proposées aux collègues, à savoir supprimer certains cours, réduire le volume d'heures de certains cours, flécher des heures d'enseignement vers des enseignants titulaires plutôt que vers des vacataires, etc. Les collègues ont fait remonter leurs propositions qui ont été arbitrées par l'équipe de direction de l'ESTHUA. Les modifications ont ensuite été validées en conseil de faculté.

Monsieur LEVÊQUE annonce qu'il s'opposera à ces modifications de maquettes au titre de l'UNEF puisqu'il s'agit de baisser le nombre d'heures d'enseignement dans le cadre du contrôle de la masse salariale de l'établissement. Il estime que ces modifications vont entraîner des conséquences négatives sur la qualité d'études des étudiants et une fragilisation de leur diplôme.

Madame REY explique que les collègues ont aussi réfléchi à une manière d'enseigner. Certaines heures sont ainsi dédiées à des travaux en autonomie pour les étudiants lors desquelles les enseignants ne seront pas physiquement présents.

Monsieur LEVÊQUE comprend que les collègues s'adaptent aux moyens dont ils disposent mais son vote doit se comprendre comme un vote de protestation.

Monsieur FLACHAIRE rejoint les propos de Monsieur LEVÊQUE. Il préfère que l'Université se retrouve en déficit plutôt que des heures soient supprimées pour les étudiants car il s'agit de leur assurer un avenir. Par ailleurs, les heures en autonomie nécessitent tout de même un encadrement pour diriger les étudiants selon lui.

Monsieur PERROCHEAU prend la parole au nom de la CGT et annonce qu'il suivra la position des deux syndicats étudiants qui viennent de s'exprimer. Il aimerait savoir comment a été décidé la suppression de tel enseignement au bénéfice d'un autre.

Madame REY redit qu'il a été demandé aux enseignants responsables des formations, qui sont au plus près de la maquette pédagogique, de faire part de leurs propositions et un arbitrage a été réalisé par l'équipe de direction.

Les modifications des formations suivantes sont approuvées :

- DEUST « Accueil d'Excellence en Tourisme »
- LP « Commercialisation de produits et services », parcours « Commerce des produits et services équités »
- LP « Guide conférencier »
- LP « Logistique et transports internationaux », parcours « Management des services aériens »
- LP « Métiers des arts culinaires et arts de la table », parcours « Création et reprise d'un restaurant »
- LP « Métiers des arts culinaires et arts de la table », parcours « Métiers de la gastronomie »
- LP « Métiers de la mode », parcours « Management international de la mode »
- LP « Métiers du tourisme », parcours « Ecotourisme et découverte de l'environnement »
- LP « Métiers du tourisme », parcours « Œnotourisme »
- LP « Tourisme et loisirs sportifs », parcours « Management des entreprises équestres »

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions.

Faculté de Droit, Économie et Gestion

Madame MATHIEU identifie des modifications d'ECTS, des coefficients, de nature d'épreuves, etc.

Monsieur PERROCHEAU indique des collègues médecins lui ont demandé de faire remonter une question. Dans le cadre d'aménagements d'études, les modalités d'examens doivent être affichées dans la maquette de formation. Les collègues lui ont spécifié que ces modalités étaient spécifiées dans certaines maquettes et pas dans d'autres.

Madame MATHIEU répond que les maquettes dissocient les étudiants assidus et les étudiants DA. Les maquettes ne permettent pas de rendre compte de ce qui relève des aménagements d'études dans le détail des contrôles continus et des contrôles terminaux, à savoir l'utilisation d'un ordinateur, un preneur de notes, un oral transformé en écrit, etc.

Madame BAGLIN évoque la problématique des étudiants à qui on a fait un aménagement d'assiduité et il faut savoir jusqu'à quel point on valide un étudiant qui ne vient jamais en cours.

Madame MATHIEU confirme que cette question est revenue au niveau de l'IUT.

Monsieur CLEMENT rappelle que la présence des étudiants, dans les statuts de l'IUT, est obligatoire, notamment en TP parce que l'IUT délivre des savoir-faire et pas simplement des savoirs qui peuvent être acquis dans un contexte hors IUT. Les industriels et les syndicats professionnels qui font partie des commissions ont toujours défendu ce point de vue. L'IUT a mis en place un barème dégressif avec des points de pénalité sur la moyenne pour les absences non justifiées. Cette mesure a été votée en conseil de composante. Pour autant, le sujet continue de faire débat au sein de l'IUT.

Madame MATHIEU sait que ce point est aussi évoqué en Psychologie, à la Faculté LLSH, parce que les collègues sont très attachés à l'assiduité en TD pour des questions de pratiques et d'acquisition de compétences. Ce sujet revient régulièrement et il faudra avancer collectivement sur ce sujet. Depuis la loi de 2005, l'école se veut plus inclusive, ce qui fait que l'université accueille des publics qui ont beaucoup changé, avec des aménagements qui peuvent conduire à ne pas aller en cours.

Monsieur FLACHAIRE prend l'exemple de la double licence droit-histoire et constate le passage de 2h à 1h30 de contrôle terminal, pour les deux sessions, ce qui l'interroge. Une demi-heure supplémentaire peut être déterminante pour compléter un écrit selon lui.

Madame HOCQUET explique que ce ne sont pas des épreuves qui relèvent de matières majeures, et les enseignants ont jugé qu'1h30 suffisait. En tout état de cause, le sujet est toujours calibré en fonction de la durée de l'épreuve.

Les modifications des formations suivantes :

- DL1-2-3 « Droit-Histoire »
- M1 « Droit public », parcours « Droit international européen »
- M1 « Droit privé »
- M1 « Droit des affaires »
- M1 « Gestion des territoires et développement durable »
- M2 « Droit privé approfondi »
- M2 « Finance », parcours « Law & Finance »
- M2 « Finance », parcours « Service financier aux entreprises »
- M2 « Droit privé », parcours « Responsabilité civile, risques, innovation »
- M2 « Gestion de patrimoine »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 2 abstentions.

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

Madame MATHIEU identifie des modifications d'ECTS, des coefficients, de nature d'épreuves, etc.

Madame PELOILLE souhaite savoir si le master LLPC est démutualisé du master Traduction.

Madame MATHIEU fait lecture de la fiche : « il s'agit de démutualiser un cours car les éléments de méthodes ne sont pas les mêmes pour la recherche, M1 LLPC et M1 Édition ».

La modification des MCC la Faculté LLSH est approuvée.

Les modifications des formations suivantes :

- L1-2-3 « Langues étrangères appliquées », parcours « Anglais-Allemand »
 - L1-2-3 « Langues étrangères appliquées », parcours « Anglais-Espagnol »
 - L1-2-3 « Langues étrangères appliquées », parcours « Anglais-Italien »
 - L1-2-3 « Psychologie »
 - L1-2-3 « Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales », parcours « Anglais »
 - L1-2-3 « Lettres »
 - DL1-2-3 « Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales », parcours « Anglais-Allemand-Kultura »
 - DL1-2-3 « Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales », parcours « Anglais-Espagnol »
 - DL1-2-3 « Lettres-Histoire »
 - M1 « Arts, lettres et civilisations », parcours « Littératures langues patrimoines et civilisations »
 - M1 « Didactique des langues à distance »
 - M2 « Didactique des langues », parcours « Enseignants de langues en Europe : formation à la diversité linguistique et culturelle »
 - M1-2 « Métiers du livre et de l'édition », parcours « Édition, édition multimédia, rédaction professionnelle »
 - M1-2 « Géographie, aménagement, environnement, développement », parcours « Environnement, territoires en transitions, aménagement et participation »
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 1 abstention.

Faculté des Sciences

Madame MATHIEU annonce que le vote sur les modifications de MCC de la Double Licence 1 Mathématiques-Economie sont reportées à la CFVU de juillet prochain.

Madame TRAVIER propose de faire un focus sur la Double Licence 1 Mathématiques-Informatique qui s'est ouverte il y a deux ans et il s'agit de déployer la L3 à partir de l'année prochaine. Les autres demandes de modifications portent principalement sur la durée des épreuves, avec un allongement plutôt qu'une réduction.

Monsieur FLACHAIRE prend l'exemple de la L2 Physique-Chimie où il constate qu'il n'y a plus de seconde chance.

Madame TRAVIER explique que des épreuves de seconde chance ont été supprimées sur certaines matières en raison de la mise en place d'un véritable contrôle continu intégral. Les étudiants ont ainsi 4-5 notes dans le module et l'évaluation porte sur le panel des compétences.

Les modifications des formations suivantes :

- L1 « Mathématiques physique chimie »
 - L1 « Mathématiques informatique »
 - L1 « Sciences de la vie et de la terre, chimie »
 - L2 « Physique chimie »
 - L2 « Biologie chimie »
 - L2 « Géosciences »
 - L3 « Sciences physiques et chimiques », parcours « Physique application »
 - L3 « Sciences physiques et chimiques », parcours « Lumières molécules et physique chimie »
 - L3 « Sciences physiques et chimiques », parcours « Chimie environnement »
 - L3 « Sciences physiques et chimiques », parcours « Chimie médicament »
 - L3 « Sciences de la vie et de la terre », parcours « Biologie cellulaire et moléculaire et physiologie »
 - L3 « Sciences de la vie et de la terre », parcours « Biologie végétale »
 - L3 « Sciences de la vie et de la terre », parcours « Biologie des organismes et populations »
 - L3 « Sciences de la vie et de la terre », parcours « Géosciences »
 - L2-3 « Mathématiques », parcours « Mathématiques »
 - L2-3 « Mathématiques », parcours « Mathématiques appliquées »
 - L2-3 « Informatique »
 - DL1-2-3 « Mathématiques-Informatique »
 - LP « Manager en entreprise d'horticulture et de paysage »
 - M1 « Informatique »
 - M1 « Toxicologie – Ecotoxicologie », parcours « Toxicologie humaine et environnementale »
 - M2 « Chimie », parcours « Lumomat »
 - M2 « Informatique », parcours « Conception développement »
 - M2 « Informatique », parcours « Intelligence artificielle »
 - M1-2 « Mathématiques et applications », parcours « Data science »
 - M1-2 « Chimie », parcours « Sciences et ingénierie de l'environnement »
 - M2 « Biologie santé », parcours « Interactions cellulaires et applications thérapeutiques »
 - M2 « Biologie santé », parcours « Neurobiologie cellulaire et moléculaire »
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 2 abstentions.

Faculté de Santé, département de Pharmacie

Madame MATHIEU recense deux demandes de modification dont l'une en M2 Pharmacie et l'autre en M2 PPAON.

Les modifications des formations suivantes :

- « DFGSP2 – 2^e année de Pharmacie »
 - M2 « Sciences du médicament et produits de santé », parcours « Polymères et principes actifs d'origine naturelle »
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

SCAFOP

Madame BOUVIER rappelle que le DAEU permet à toute personne qui n'a pas obtenu son baccalauréat de passer un diplôme permettant d'accéder aux études supérieures. Un certain nombre de modules sont obligatoires comme le français, les mathématiques, etc. Les modules sont régulièrement revus en lien avec la réforme du baccalauréat. Le module de géographie a ainsi été associé à un module de transition écologique et une nouvelle combinaison de modules a été proposée, de façon à ouvrir le champ des possibles.

Les modifications de la formation suivante :

- « Diplôme d'accès aux études universitaires » A
 - « Diplôme d'accès aux études universitaires » B
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 1 abstention.

5. Vie universitaire

5-1 Programmation de l'événement consacré à la lutte contre le fascisme au Qu4tre – Évènements programmés à la rentrée 2024

Madame MATHIEU explique que ce point est en lien avec la motion que Monsieur PERROCHEAU avait fait remonter lors de la précédente CFVU mais qui n'avait pas été débattue. Cette motion revenait sur l'annulation de l'évènement antifasciste et Madame MATHIEU en retenait surtout les valeurs qu'elle souhaitait mettre en avant. L'objectif est de réfléchir ensemble à ce que sont les valeurs de l'Université d'Angers et d'élaborer un texte venant donner un cadre aux travaux et aux discussions qui auront lieu dans le cadre de la CFVU. Elle propose de faire un point sur les évènements qui auront lieu l'année prochaine en lien avec un certain nombre de valeurs de l'établissement.

Madame PASSIRANI liste les évènements liés à l'égalité déjà prévus pour l'année universitaire 2024-2025 :

- Septembre : Campus Day (*Citoyens du monde*) et rentrée des composantes avec des présentations centrées sur le PAE (plan d'action Egalité) et les VDH (violences, discriminations, harcèlement) (*référents égalité*)

- Novembre : quinzaine du handicap (*Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées du 18 au 24 novembre*)
- 25 novembre : journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (*SUAC*)
- Mars : mois du genre (*thème : MILITER*)
- 21 au 29 mars : semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme + Evènement à l'initiative de l'UNEF + autres associations étudiantes : FECR (fête contre le racisme) (*déclinaison nationale*)
- 9 mai : journée de l'Europe (*EGALITE/EUGREEN*)

Elle propose de revenir sur l'organisation d'un évènement antifasciste à l'échelle de l'Université d'Angers. Elle a repris contact avec des associations qui organisaient cet évènement dont Les Lucioles, mais aussi la directrice du Qu4tre et deux personnes hors université de l'Intersyndicale. Madame PASSIRANI leur a annoncé qu'un débat aurait lieu à ce sujet en CFVU. Il existe plusieurs possibilités : reporter l'évènement tel quel sans le logo de l'Université ; proposer la co-organisation d'un évènement pour y mettre davantage de moyens ; proposer un évènement organisé par l'Université d'Angers.

Monsieur BORDET estime que cet évènement rentrerait en cohérence avec le travail initié sur le plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, avec différents groupes de travail qui se réunissent dont un qui vise à impliquer les associations étudiantes. L'Université d'Angers cherche à thématiser le Campus Day depuis plusieurs années. La thématique retenue pour la prochaine édition est « Citoyens de monde ».

Monsieur LEVÊQUE évoque le FECR qui est un évènement festif qui permet aux étudiants de se rencontrer, de discuter, d'assister à des concerts, etc. mais aussi de s'informer à travers des débats, des conférences, des tables rondes pour évoquer les questions de racisme et de discrimination, et de les sensibiliser. Par ailleurs, il croit que le nom de l'évènement « fête de l'antifascisme » posait problème, ce qui l'interroge.

Madame PASSIRANI a eu des discussions à ce sujet et en retient qu'antifascisme peut faire penser à ANTIFA, c'est-à-dire un côté partisan et politique. Il existe de multiples façons d'exprimer la même chose de manière plus consensuelle. Le terme « fête » a aussi été reproché par plusieurs personnes.

Madame MATHIEU aimerait savoir si un groupe de travail et un calendrier ont été mis en œuvre pour l'organisation de la FECR.

Monsieur BORDET a eu un échange avec Monsieur BRIAND-BOUCHER qui fait partie de l'organisation. Il lui a été demandé d'avoir des éléments de calendrier pour l'automne et de commencer à établir le budget. Les premières estimations font en effet état d'un budget très conséquent et il faudra aller chercher les financements. La FSDIE soutiendra cette manifestation mais encore faut-il déposer un dossier. Il s'agit aussi d'orienter cet évènement vers l'appel à projet CVEC-CROUS Pays de la Loire en début d'année prochaine. Monsieur BRIAND-BOUCHER doit aussi se rapprocher de la Région, de la LICRA, etc. car les marges de manœuvre dans le cadrage de la vie associative sont plafonnées. Monsieur BORDET indique qu'il est important que cet évènement suive le processus de déclaration des évènements dans le cadre de l'Université, ce qui a certainement manqué dans le cadre de la fête antifasciste. Il y aura en effet très probablement des enjeux de sécurité et l'Université d'Angers jouera son rôle en termes d'accompagnement à la sécurité.

Monsieur LEVÊQUE ajoute que l'UNEF au niveau national met à disposition un service civique pour l'organisation du FECR. Le calendrier sera bien entendu transmis d'ici l'automne. Des contacts ont déjà été pris, notamment auprès de l'adjoint à la jeunesse de la ville d'Angers qui a donné un avis très favorable à ce projet et est prêt à s'engager financièrement pour le soutenir. Par ailleurs, il estime que le fascisme concentre une certaine frange politique et il est difficile de rester neutre sur la question de l'antifascisme.

Madame HOCQUET souligne que la fête contre le racisme peut être mise en lien avec les actions portées par notre chargée de mission lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Par ailleurs, elle sait que des appels à projet permettent de bénéficier de financements mais il faut être particulièrement réactif. Elle estime que toute la communauté universitaire est convaincue des problématiques extrêmement fortes que peuvent poser le fascisme et la résurgence des idées fascistes. Pour autant, il lui semble que les termes « fête » et « antifasciste » sont quelque peu antinomiques et la connotation pourrait être mal perçue par la majorité de la communauté. C'est la raison pour laquelle elle est favorable à l'élaboration d'un autre titre même si les valeurs restent identiques.

Monsieur PERROCHEAU croit que les organisateurs n'entendent pas revenir sur l'appellation de cet événement. À titre personnel, il ne voit pas ce qui est gênant dans ce titre puisque le côté fête est bien présent, avec des concerts. Concernant le terme « antifasciste », il entend le côté consensuel et peut le comprendre mais il y a aussi tout un contexte qui s'est renforcé depuis les dernières élections. Or, ce n'est pas le moment d'être consensuel dans la lutte contre les risques fascistes. Monsieur PERROCHEAU informe que des personnalités d'extrême droite ont attaqué un concert qui se déroulait au Héron Carré. Il a entendu des camarades qui faisaient part de leur inquiétude suite à la position de l'Université d'Angers alors qu'il s'agit d'une institution d'importance dans la ville. La décision prise par l'Université est dramatique parce qu'il s'agit d'un cadeau fait aux militants d'extrême droite qui s'organisent de plus en plus sur Angers et au niveau national. Une position claire et ferme de l'Université serait utile selon lui. Il fait notamment référence à la motion adoptée par le CA en avril 2022 qui n'a pas eu peur d'utiliser le terme « extrême droite ». Monsieur PERROCHEAU souhaite que la CFVU ait aujourd'hui une position aussi claire que celle du CA en avril 2022.

Madame MATHIEU explique que l'idée est d'avoir une entrée formation-recherche concernant la fête antifasciste, ce qui constitue la pierre angulaire de l'Université. Il faut redonner matière à réfléchir, à penser, à construire, à porter des éléments factuels pour que chacun puisse prendre ses responsabilités, se positionner, etc. C'est la raison pour laquelle elle ne se retrouve pas dans le terme « fête ». En revanche, les termes formation, recherche, débat, conférence, échange, table ronde donnent davantage matière à penser les choses.

Madame O'SULLIVAN, chargée de mission égalité, pense qu'il est très important d'être sérieux sur ce point et que l'Université ait une position ferme. La mission égalité souhaite renforcer cette position. Le terme « fête » renvoie au côté ludique. Or, cet événement n'est pas ludique et le fait de modifier ce terme permet d'être en faveur de cette lutte.

Madame PELOILLE trouve également que le terme « fête » est quelque peu problématique étant donné que ce n'était pas une fête lorsque les maquisards sont morts en luttant contre le fascisme.

Madame MATHIEU rappelle que l'idée est aussi de produire en CFVU un texte qui viendrait rappeler les valeurs de l'Université d'Angers. Elle propose de partager la déclaration de France Universités du 13 juin 2024 qui s'intitule « L'université : une boussole pour la démocratie ».

« Attachée à la démocratie, France Universités appelle à la participation la plus large aux prochaines élections législatives », indique la conférence, le 13/06/2024. Si elle ne nomme pas de parti politique, elle ajoute que « dans l'incertitude du moment qui trouble les esprits, il importe que l'Université rappelle les valeurs qui l'inspirent, leur force mais aussi les menaces qui pèsent sur elles ».

« France Universités souligne que la liberté et le respect de l'autre, d'où qu'il vienne, sont consubstantiels à l'Université. Ce sont là des éléments essentiels et non négociables, garantissant les droits fondamentaux dont chacune et chacun doit pouvoir se prévaloir ».

« Les valeurs de la République inspirent l'organisation et la vie de l'Université française et fondent le respect que ses interlocuteurs lui portent partout en Europe et dans le monde. Nos principes s'appellent liberté académique, indépendance de la recherche et mission de service public ; ils sont les conditions du déploiement d'un esprit critique fondé sur l'exigence des savoirs et le respect du débat contradictoire.

Plus que jamais, l'Université a besoin d'affermir son autonomie pour les faire vivre et, en cas de nécessité, défendre ces principes. Elle est également, à bien des égards, un modèle de fonctionnement démocratique.

C'est en disant "non" quand les circonstances le requièrent que l'Université peut être, pour ses étudiantes et ses étudiants, l'école d'une démocratie exigeante et en même temps son rempart. L'avenir de la jeunesse est dans les valeurs d'humanisme et d'universalisme qui font l'essentiel de l'Université. »

Par ailleurs, Madame MATHIEU avait commencé à réfléchir à une liste de mots qui pourraient venir symboliser les valeurs que l'Université d'Angers porte et défend. La discussion s'engage en séance pour déterminer une liste des mots et les membres de la CFVU aboutissent à la proposition suivante :

- Egalité
- Tolérance
- Inclusion
- Citoyenneté
- Ecologie
- Solidarité
- Partage
- Esprit critique
- Intégrité éthique
- Liberté
- Démocratie
- Accessibilité
- Respect
- Equité
- Engagement
- République
- Laïcité
- Protection
- Proximité
- Humanisme
- Universalisme
- Cosmopolitisme
- Lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement
- Lutte contre le racisme, les fascismes et l'antisémitisme
- Lutte contre le déterminisme social
- Droits LGBTQIA+
- Droits des femmes, des enfants
- Droits des minorités ethno- raciales
- Droits des personnes en situation de handicap
- Mission de service public

Madame MATHIEU propose l'ébauche d'un texte et demande aux membres de la CFVU d'y apporter des amendements s'ils le souhaitent. Après discussions et échanges à l'issue de notre CFVU, le texte suivant est élaboré :

Les élus de la commission de la formation et de la vie universitaire souhaitent réaffirmer les valeurs que porte et défend l'université d'Angers. L'établissement s'engage :

- à encourager l'égalité, la tolérance et l'esprit critique en adoptant des politiques et des actions visant à créer un environnement où chacun se sent en sécurité, respecté et écouté ;
- à promouvoir dans le cadre des actions que nous mettons en œuvre l'interculturalité, l'universalisme et le cosmopolitisme ;
- à lutter activement contre toutes formes de discrimination, le racisme, le fascisme, l'antisémitisme, les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement en mettant en place des politiques de prévention et de soutien efficaces ;
- à soutenir les droits des personnes LGBTQIA+, des minorités ethno-raciales et des personnes en situation de handicap en développant des programmes et des services spécifiques pour répondre à leurs besoins et garantir leur pleine inclusion ;
- à adopter des pratiques écologiques et respectueuses de l'environnement en intégrant des principes de durabilité dans toutes nos activités universitaires, et en sensibilisant la communauté universitaire à ces enjeux ;
- à favoriser le respect, l'équité et le partage par des initiatives visant à soutenir les membres les plus fragiles de la communauté universitaire, notamment à travers des programmes de mentorat, de tutorat et d'entraide, notamment par le biais de l'aide et l'action sociales ;
- à garantir l'accessibilité universelle des infrastructures, des ressources pédagogiques et des services universitaires, afin que chaque étudiante et étudiant puisse étudier dans les meilleures conditions.

En portant, incarnant et défendant ces valeurs qui sont au fondement du vivre ensemble, nous souhaitons contribuer à construire une société plus juste et équitable. À cet égard, l'Université d'Angers s'engage à soutenir activement les valeurs de citoyenneté, de responsabilité et de solidarité.

Madame MATHIEU se propose de transmettre ce texte au CA.

Monsieur PERROCHEAU souhaite que la motion qu'il avait proposée soit mise au vote de la CFVU même s'il a bien compris que le CA prendra certainement position.

Madame MATHIEU indique que la motion, telle qu'elle est présentée, nécessite une réécriture de certains éléments. Il n'est donc pas possible de voter le texte en l'état. L'objectif est de faire de cette motion quelque chose de positif, de transmettre le positionnement de la CFVU au CA et de travailler à la reprogrammation de l'évènement qui a été annulé. Elle propose à monsieur PERROCHEAU de se rapprocher de ses camarades

de l'Intersyndicale pour savoir s'ils souhaitent que cette motion soit soumise au vote de la CFVU de juillet.

Monsieur LEVÊQUE note que la motion est accessible dans les documents discutés dans le cadre de l'ordre du jour.

Madame MATHIEU explique que l'idée était de la transmettre pour information car elle n'avait pas été évoquée lors de la précédente CFVU, et de faire un point sur les éléments en lien avec cette motion.

6. Questions diverses

Monsieur LEVÊQUE rappelle que l'équipe de direction et l'ensemble des vice-présidents de l'Université d'Angers sont des représentants de son image. Or, il se questionne sur la liberté du vice-président étudiant, sur la neutralité qu'il est censé incarner et s'il peut se présenter comme candidat dans la 5^{ème} circonscription du Maine-et-Loire comme suppléant à Monsieur Jacquelin Ligot, candidat investi par Les Républicains. Ce parti s'est en effet félicité de sa victoire lors de l'adoption du projet de loi « Immigration » présenté par Gérald Darmanin, contenant notamment la mise en place d'une caution retour pour les étudiants étrangers ainsi que la hausse des frais d'inscription à l'Université pour les étudiants hors Union Européenne qui avait déjà été proposée dans le cadre du dispositif Bienvenue en France, soit 2 770 € annuels en licence et 3 770 € annuels en master contre respectivement 170 € et 243 € pour les étudiants français. Ce parti se positionne régulièrement contre les droits LGBTQIA+. Ce parti se positionne régulièrement, dans ses différents votes, au côté de l'extrême droite. Il s'agit d'un parti dont les dérapages sur les réseaux se multiplient au fur et à mesure de l'année, telles que les propositions de mise en place de barrages de police à l'entrée des différents quartiers populaires. En vérité, ses ambitions politiques ne concernent que lui et Monsieur LEVÊQUE ne prétend pas qu'il en partage les idées en profondeur. Toutefois, son titre, présent dans l'ensemble des articles évoquant sa candidature n'est pas quelque chose d'acceptable, que ce soit dans *Ouest France*, avec 7 étudiants de master droit international et européen et le nouveau vice-président étudiant de l'Université d'Angers, ou *le Courrier de l'Ouest* qui précise même dans son chapeau « vice-président étudiant de l'Université d'Angers, le jeune choletais a choisi de suppléer le candidat investi par les Républicains dans la 5^{ème} circonscription du Maine-et-Loire ». Ces articles et l'instrumentalisation du poste de vice-président étudiant sont une atteinte grave à l'image de l'Université qui se doit une neutralité partisane. C'est pour ces raisons qu'au nom de l'image de l'Université et de la position représentative de l'ensemble des étudiants de l'Université d'Angers, du VPE, l'UNEF demande à Monsieur Ilyas BARBAUD sa démission. Sa démission est nécessaire, autant en tant qu'occupant de la fonction de vice-président étudiant que pour son mépris d'une partie de la communauté universitaire, n'étant pas en accord avec les idées défendues avec une telle candidature. En espérant qu'il aura la clairvoyance de comprendre que sa candidature et cette nouvelle exposition médiatique ne peuvent en aucun cas lui permettre de conserver son poste de VPE. L'UNEF s'engage en contrepartie à ne présenter aucun candidat à la succession de Monsieur BARBAUD si sa démission est présentée mais souligne la nécessité absolue qu'il a de rendre son poste.

Monsieur BARBAUD respecte les interprétations de Monsieur LEVÊQUE. Il s'engage en tant que citoyen et son engagement est personnel. Il pense qu'il est dans son droit et n'est

pas hors-la-loi. Il pourrait comprendre cette prise de parole si Les Républicains étaient un parti d'extrême droite, et d'ailleurs un candidat d'extrême droite se présente à Cholet. Il trouve cette intervention hors-sol. Monsieur BARBAUD a bien conscience qu'il va prendre des coups mais a choisi de s'engager en tant que citoyen parce qu'il n'a pas envie que le candidat d'extrême droite contrôle Cholet qui mérite mieux. Il affirme qu'il ne démissionnera pas de son poste de vice-président étudiant.

Madame MATHIEU aimerait qu'un point réglementaire soit fait pour savoir s'il existe une incompatibilité pour un vice-président étudiant à s'engager dans des élections législatives.

Monsieur VERON indique que le vice-président étudiant a le droit d'être candidat et de se présenter à une élection puisqu'il s'agit d'un citoyen comme un autre. Il n'existe pas d'incompatibilité de quelque nature que ce soit entre sa situation de candidat comme suppléant et son poste de vice-président étudiant. Les choses pourraient être différentes si Jacquelin Ligot était élu et si ce dernier devait abandonner son mandat. En l'état actuel des choses, l'Université n'a pas à demander à Monsieur BARBAUD de démissionner de son poste.

Madame MATHIEU a pu discuter avec Monsieur BARBAUD sur les valeurs qu'il faut partager pour bien travailler ensemble et elle tient à lui renouveler toute sa confiance. Les engagements qu'il prend lui appartiennent, et elle tient notamment à saluer son engagement face au candidat Gilles BOURDOULEIX. Elle ne lui demandera pas de démissionner de son mandat de vice-président étudiant mais lui demande d'adhérer aux valeurs qui sont celles de l'Université d'Angers, et elle croit qu'il y adhère.

Monsieur LEVÊQUE précise que son intervention n'engage que l'UNEF et il salue le courage de Monsieur BARBAUD pour son engagement dans cette élection. Toutefois, il est incompatible de représenter l'ensemble des étudiants et se présenter sur une liste. Il n'était pas possible de ne pas évoquer cette question en CFVU.

Madame MATHIEU estime que beaucoup de personnes ont des engagements citoyens et il leur appartient de faire la part des choses avec leurs engagements personnels et professionnels.

Monsieur BORDET complète les propos de Madame MATHIEU en indiquant que Monsieur BARBAUD a également sa pleine confiance.

Monsieur FLACHAIRE rejoint les propos de Monsieur LEVÊQUE et demande, au nom de l'Union Étudiante, la démission de Monsieur BARBAUD de son poste de vice-président étudiant. Il a en effet la charge de visibilité et de représentation des étudiants au nom des valeurs de l'Université qui ont été rappelées lors de cette CFVU. Dans le même temps, il représente le parti Les Républicains (anciennement UMP) qui a milité par le passé contre les droits LGBTQIA+, le PACS, le mariage pour tous, etc. Il ne peut pas accepter que Monsieur BARBAUD porte cette double charge pour l'Université.

Monsieur BARBAUD estime que tout le monde a son libre arbitre.

Madame HOCQUET a l'impression d'assister à une chasse aux sorcières, ce qui lui déplaît fortement au regard des valeurs que l'établissement souhaite défendre. Chacun est libre, en tant que citoyen, de s'engager dans les élections s'il le souhaite. Il a été rappelé qu'il

n'y avait aucune incompatibilité. Elle reconnaît que l'Université d'Angers peut ne pas être d'accord avec un certain nombre de positions du parti Les Républicains, en lien avec ses valeurs. Il faut néanmoins faire la part des choses. Le vice-président étudiant a la confiance de l'équipe de direction et a été élu majoritairement par la CFVU, et elle ne voit donc aucune raison de lui demander de démissionner.

Monsieur BARBAUD précise que son engagement auprès des étudiants restera total. Il adhère complètement aux valeurs qui ont été exposées en séance et souhaite défendre les intérêts des étudiants.

Monsieur FLACHAIRE signale qu'un vice-président étudiant doit représenter l'ensemble des étudiants de l'Université.

Monsieur CLÉMENT découvre ce genre d'échange au sein de la CFVU et ce n'est pas l'idée qu'il s'en faisait. Il n'est pas sûr que ce soit le lieu pour que des élus soit mis à mal sur des revendications syndicales. Il propose que la CFVU renouvelle son soutien à ses membres élus et il estime qu'un vice-président étudiant, quel qu'il soit, n'a pas à recevoir ce genre d'attaque dans le cadre de cette institution.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MATHIEU clôt la séance à 17h25.

[La Présidente de l'Université d'Angers](#)

Françoise GROLLEAU

7. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 17 juin 2024

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 juin 2024

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation des procès-verbaux
3. Affaires générales et statutaires
4. Enseignement et conventions
5. Vie universitaire

1. Informations

1-1 Accueil direction LLSH

1-2 Parcoursup/Mon Master

1-3 Séminaire de scolarité

1-4 AAP Université inclusive démonstratrice

1-5 Nouveau chargé de mission EU Green

1-2 Parcoursup – INFORMATION

Les phases actuelles sont consacrées aux réponses de l'UA aux futurs étudiants.

→ **Phase principale** : du 3 mai au 12 juillet 2024.

→ **Phase complémentaire** : du 11 juin au 12 septembre 2024.

A ce jour 18 formations ouvertes en PC sur 58
(26 formations ont épuisé leur liste d'attente)

Interruption du délai de réponse par les candidats entre le 16 et 22 juin (bac).

POUR INFORMATION

1-2 Parcoursup – INFORMATION

Places	Nombre de Candidats À APPELER	Total candidats ACTUELLEMENT appelés	Dont propositions d'admission acceptées définitivement	Dont propositions d'admission acceptées non définitivement	Dont propositions d'admission en attente de réponse	Propositions d'admission boursiers	Propositions d'admission non résidents	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
4666	4703	4441	2959	1316	166	693	335	5733	13480

Nb dossier à examiner	Candidats refusés en PC
141	226

IUT ANGERS

Places	Nombre de Candidats À APPELER	Dont propositions d'admission acceptées définitivement	Dont propositions d'admission acceptées non définitivement	Dont propositions d'admission en attente de réponse	Propositions d'admission boursiers	Propositions d'admission non résidents	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
642	667	508	149	18	86	0	2602	2545



1-2 Mon Master – INFORMATION

Réponses de l'UA aux candidats du 4 au 24 juin.

→ **Phase complémentaire :**

- Candidatures du 25 juin au 30 juin
- Examen des candidatures du 1^{er} juillet au 12 juillet
- Phase admission du 15 au 31 juillet

À ce jour, 13 formations ouvertes d'office en PC / 57 formations non éligibles mais possibilité d'ouvrir manuellement

Capacité offerte limitée (COL)	Nb candidatures totales	Nb candidatures confirmées	Nb candidatures classées	Nb de propositions en attente de réponse candidat	Nb propositions acceptées provisoirement	Nb propositions acceptées définitivement	Nb propositions d'admission refusées
1689	27588	24270	9519	26	536	1091	2535

POUR INFORMATION

Bilan Séminaire scolarité



Organisation de la journée du 16 avril

Quelques chiffres

1 journée dédiée en présentiel

1 copil

1 problématique

6 thématiques

113 participants

1 micro trottoir

12 ateliers

12 posters

2 plénières

1 mur de post it

1 enquête

72 réponses

Comment faire en sorte que les étudiants captent mieux l'info et lisent les mails ?

Quel accueil physique au temps de la dématérialisation ?

Quelle place pour l'affichage et les documents écrits ?



Comment satisfaire l'étudiant impatient ?

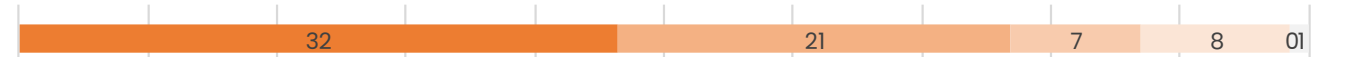
Quel outil de communication pour quel message ou quel public visé ?

Comment accueillir et orienter les étudiants en situation particulière (internationaux, ESH, DAEU, RSE ...) ?

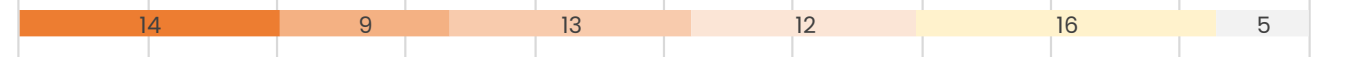
Retour qualitatif des ateliers

Pouvez-vous classer les thèmes dans l'ordre de préférence ?
(1 pour le thème préféré à 6 pour le moins apprécié)

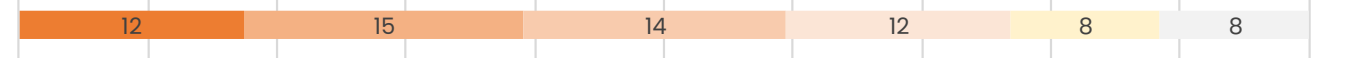
Comment faire en sorte que les étudiants captent mieux l'info et lisent les mails ?



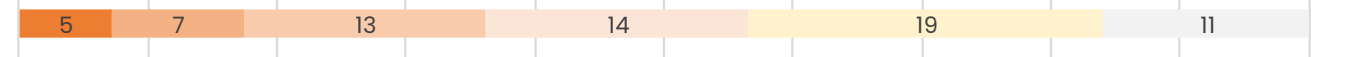
Quel Accueil physique au temps de la dématérialisation ?



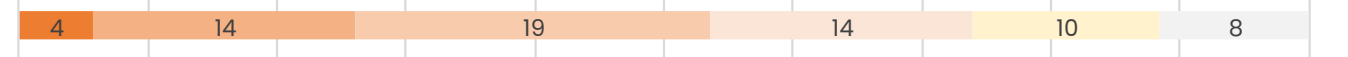
Quel outil de communication pour quel message ou quel public visé ?



Comment satisfaire l'étudiant impatient ?



Comment accueillir et orienter les étudiants en situation particulière (internationaux, ESH, DAEU, RSE ...) ?



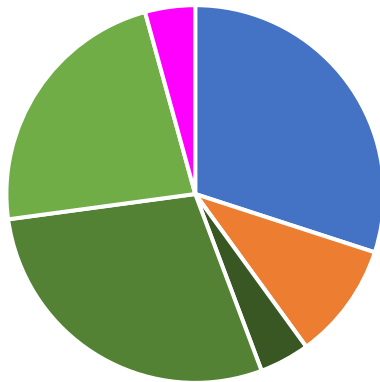
Quelle place pour l'affichage et les documents écrits ?



0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%

■ Rang 1 ■ Rang 2 ■ Rang 3 ■ Rang 4 ■ Rang 5 ■ Rang 6

Quel est votre avis sur les thèmes proposés ?



■ pas d'avis ■ bof ■ pertinent ■ intéressant ■ bien ■ à améliorer

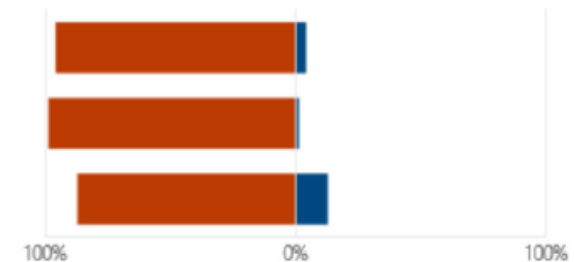
Une organisation plébiscitée

■ j'aime ■ Je n'aime pas

Format ateliers

Mixité des équipes

Animation des ateliers



Les posters en mots clés

Mails

- Objet important
- Texte court, simple, clair
- Une info par mail
- Adresse générique
- Accessibilité
- Modération

Accueil physique

- Formation, tutorat
- S'adapter
- Locaux
- Disponibilité (horaires)
- RDV
- Avoir des infos
- Prévoir un cadre UA

Étudiant impatient

- Formation
- Process de réponses
- FAQ
- Communication, cohésion
- Mémo / aide-mémoire
- Charte avec les étudiants

Étudiants situation particulière

- Augmentation des situations
- Manque de moyens
- Concertation/liens
- Procédure claire

Affichage et doc écrits

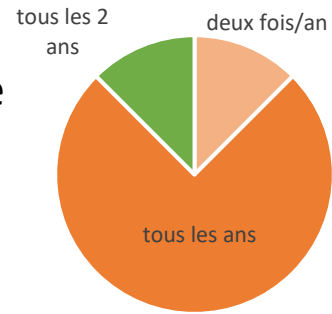
- Prévention cyber attaque
- Écrans numériques
- Catégorisation des infos
- Docs essentiels

Outil de communication

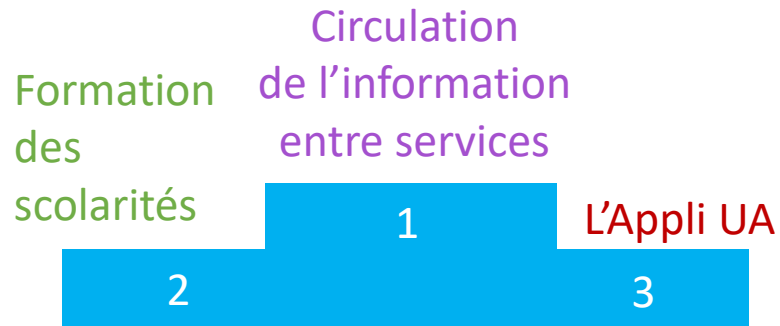
- Améliorer l'appli UA
- Formations des étudiants
- Étudiant comme relais de comm

Perspectives 2024/2025

92% souhaitent renouveler ce séminaire



50% souhaitent participer à un groupe de travail



Qu'attendez-vous comme suites à ce séminaire et quelles seraient les actions prioritaires à mettre en place ?

Un peu moins de la moitié n'ont pas d'idées

1/3 souhaitent la mise en œuvre des idées, propositions



Propositions :



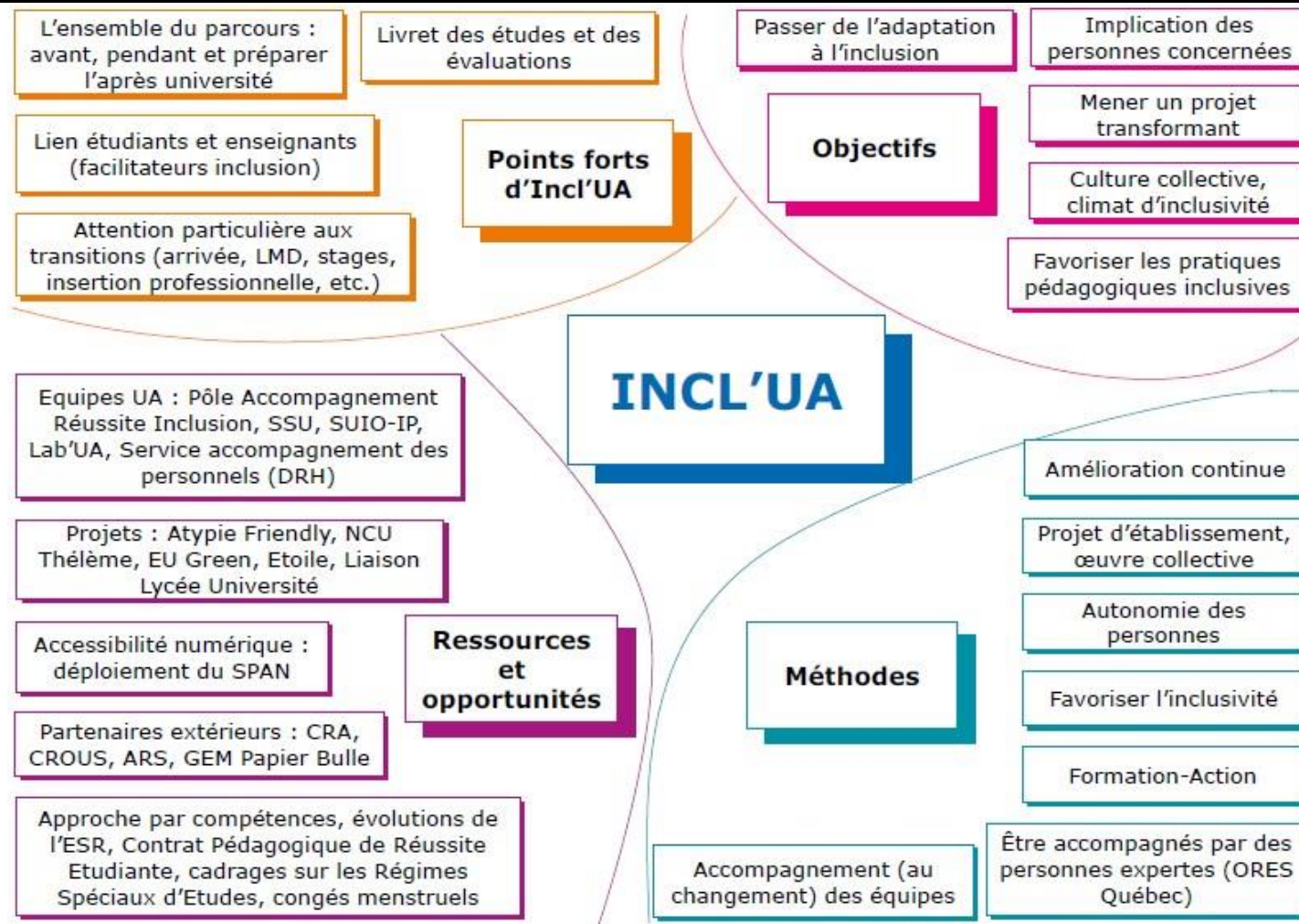
- Partage d'expérience sur les process/outils
- Relation à l'étudiant
- Relation aux enseignants

1-4 AAP Université inclusive démonstratrice

AAP Université inclusive démonstratrice

Confirmer notre culture de l'accompagnement, de l'inclusion et de l'inclusivité

Réponse été 2024
Projet 2025-2027
Budget : 1 969 750 € sachant que plafond 2 000 000 € (RH non pérennes, amorçage uniquement)



2. Approbation des procès-verbaux

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 26 mars 2024 – **VOTE**

2-2 Procès-verbal de la CFVU du 08 avril 2024 – **VOTE**

3. Affaires générales et statutaires

3-1 Élection d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition de la Présidente

3-1 Élection d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition de la Présidente

La Présidente propose la candidature de **Monsieur François-Loïc PICHARD**, pharmacien à la Pharmacie de la gare.

ÉLECTION

4. Enseignement et conventions

4-1 Modification du cadre de la commission césure – **VOTE**

4-2 Modification des MCC – **VOTES**

4-1 Modification du cadre de la commission césure – **VOTE**

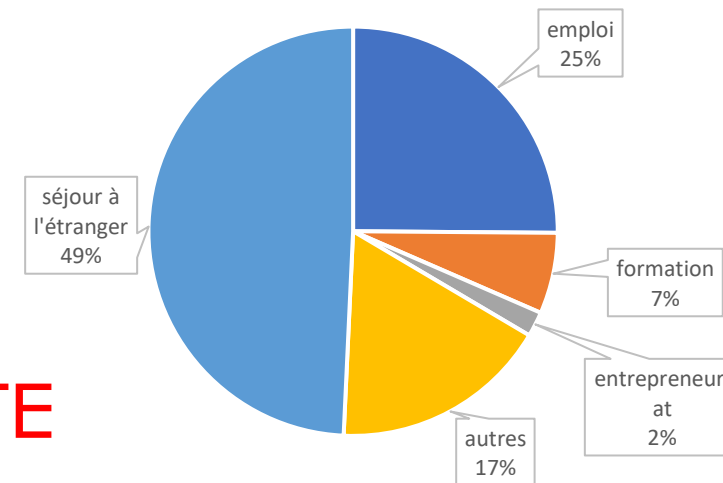
- Ajout de la disposition sur les apprentis sans entreprise dits « apprentis en recherche P2S »
- Suppression de la disposition pour la L2 Pluripass qui n'existe plus

→ Un bilan des césures sera réalisé dans le cadre de la commission césure avec un temps d'échange sur l'accompagnement des étudiants en césure

Pour info en 23/24

150 césures demandées et accordées

(en très grande majorité sur l'année complète)



POUR VOTE

4-2 Modification des MCC – **VOTES** *ESTHUA*

DEUST Accueil d'Excellence en Tourisme	Réduction du nombre d'heures dans le cadre du contrôle de la masse salariale
LP Commerce des Produits et services Equins	
LP Guide Conférencier	
LP Management des Services Aériens	
LP MACAT - Parcours Création et Reprise d'un Restaurant (CRR)	
LP MACAT - Parcours Métiers de la Gastronomie (MG)	
LP Métiers de la Mode - Parcours Management International de la Mode (MIM)	
LP Métiers du Tourisme - Parcours Ecotourisme et Découverte de l'Environnement (EDE)	
LP Métiers du Tourisme - Parcours Oenotourisme (OE)	
LP Tourisme et Loisirs Sportifs	

POUR VOTE

4-2 Modification des MCC – VOTES

Faculté DEG

DL1 Droit-Histoire	MAJ des MCC sur le Bloc Droit suite aux modif votées à la CFVU du 21 mai 2024 pour la L1 Droit
DL2 Droit-Histoire	MAJ des MCC sur le Bloc Droit suite aux modif votées à la CFVU du 21 mai 2024 pour la L2 Droit
DL3 Droit-Histoire	MAJ des MCC sur le Bloc Droit suite aux modif votées à la CFVU du 21 mai 2024 pour la L3 Droit
Master 1 Droit Public parcours Droit International Européen	Modification de coefficients, d'ECTS, d'épreuves, de volumes horaire et création de matières
Master 1 Droit Privé	Modification d'épreuves, d'ECTS, déplacement de matières entre semestres et entre UE
Master 1 Droit des Affaires	Modification de coefficients et d'épreuves
Master 1 Gestion des Territoires et Développement Durable	Modification de volumes horaire (autonomie d'alternance)
Master 2 Droit privé approfondi	Ajout d'une nouvelle matière
Master 2 Finance parcours Law & Finance	Modification d'ECTS, de coefficients, d'épreuves, des conditions de validation, de volume horaire, création et suppression de matières
Master 2 Responsabilité civile, Risques, Innovation	Modification d'ECTS, de coefficients, d'épreuves, des conditions de validation, de volume horaire, fusion de matières
Master 2 Finance parcours Service financier aux entreprises	Modification d'ECTS, de coefficients, d'épreuves, des conditions de validation, de volume horaire, création et suppression de matières
Master 2 Gestion de Patrimoine	Modification d'épreuves et de volumes horaire



4-2 Modification des MCC – VOTES

LLSH

Licence LEA (3 parcours : AA-AE-AI)	Modification de coefficients, d'ECTS, de MCC, dédoublement de matières, changement d'intitulés, d'épreuves
Licence Psychologie	Modification des conditions de validation de chaque année, du socle disciplinaire en L3, d'épreuves, d'intitulés
Licence Anglais	Modification de coefficients + épreuves + évaluation
Double Licence Anglais-Allemand	Modification de coefficients + épreuves + évaluation
Double Licence Anglais-Espagnol	Modification de coefficients + épreuves + évaluation
Licence Lettres	Modification heures, libellés, Coef, Ects, création d'une UE
Double Licence Lettres-Histoire	Modification heures, libellés, Coef
Master Édition	Suppression de choix, Modification ECTS, Coef, ajout d'une matière et d'heures
Master LLPC	Démutualisation
M2 Didactique des langues - ELE	Déplacement d'une UE obligatoire en UE optionnelle, changement du nombre d'UE optionnelles à choisir (2 au lieu d'une)
M1 Didactique des langues à distance	Modification de coefficient
M1 et M2 GAED - parcours ETTAP	Modification de volumes horaires, de valeurs ECTS, déplacement, renommage, création et suppression d'enseignements

4-2 Modification des MCC – VOTES

Faculté des Sciences

L1 Mathématiques Physique Chimie (MPC)	Modification de durée d'épreuves, de coefficients, de règles de calcul et renommage d'un enseignement
L1 Mathématiques Informatique (MI)	Modification de durée d'épreuves et de règles de calcul
L1 Sciences de la Vie et de la Terre, Chimie (SVTC)	Modification de durée d'épreuves, de règles de calcul et renommage d'un enseignement
Double Licence 1 Mathématiques-Economie	Modification de volumes horaires, de valeurs ECTS, de durées d'épreuves et de règles de calcul
Double Licence 1 Mathématiques-Informatique	Modification de volumes horaires, de durées d'épreuves et de règles de calcul
L2 Mathématiques (2 parcours : M et MA)	Modification de durée d'épreuves et de règles de calcul
L2 Physique-Chimie	Modification de durée d'épreuves et de règles de calcul
L2 Informatique	Modification de durée d'épreuves et de règles de calcul
L2 Biologies et Chimie	Modification de durée d'épreuves et de règles de calcul
L2 Géosciences	Modification de durée d'épreuves et de règles de calcul



4-2 Modification des MCC – **VOTES**

Faculté des Sciences

Double Licence 2 Mathématiques-Economie	Modification de valeurs ECTS, de durées d'épreuves et de règles de calcul
Double Licence 2 Mathématiques-Informatique	Modification de volumes horaires, de durées d'épreuves et de règles de calcul
L3 Mathématiques (2 parcours : M et MA)	Modification de durée d'épreuves et de règles de calcul
L3 Physique-Chimie (4 parcours : PA-LMPC-CE-CM)	Modifications de volumes horaires, de valeurs ECTS, de coefficients, permutation de périodes d'enseignements
L3 Informatique	Modification de volumes horaires, de durées d'épreuves et de règles de calcul
L3 SVT (4 parcours : BCMP-BV-BOP-GE)	Subdivision d'un enseignement, modifications de valeurs ECTS, de coefficients et de règles de calcul + renommage d'un enseignement
Double Licence 3 Mathématiques-Economie	Modification de volumes horaires, de valeurs ECTS, de durées d'épreuves et de règles de calcul
Double Licence 3 Mathématiques-Informatique	Création
LP Manager en Entreprise d'Horticulture et de Paysage	Modifications de volumes horaires, de valeurs ECTS, de coefficients, renommage et suppression d'enseignements
M1 Mathématiques et applications - parcours Data Sciences (DS)	Modification de durée d'épreuves, de règles de calcul et renommage d'un enseignement



4-2 Modification des MCC – VOTES

Faculté des Sciences

M1 Chimie - parcours Sciences et Ingénierie de l'Environnement (SIE)	Renommage d'un enseignement, précisions sur les conditions de validation de l'année
M1 Informatique	Renommage d'un enseignement
M1 Toxicologie Humaine et Environnementale (THE)	Modification de volume horaire d'un enseignement
M2 Mathématiques et applications - parcours Data Sciences (DS)	Modification de volumes horaires et renommage d'enseignements
M2 Chimie - parcours Lumomat	Modification de règle de calcul d'un enseignement
M2 Chimie - parcours Sciences et Ingénierie de l'Environnement (SIE)	Modification de volumes horaires et de coefficients
M2 Informatique - parcours Conception Développement (CD)	Ajout de précisions sur les heures autonomie projet
M2 Informatique - parcours Intelligence Artificielle (IA)	Ajout de précisions sur les heures autonomie projet, subdivisions ajoutées suite à l'ouverture à l'alternance
M2 Biologie Santé (BS) (2 parcours ICAT-NCM)	Correctif sur un volume horaire et modifications de règles de calculs



4-2 Modification des MCC – **VOTES**

Faculté de Santé, département Pharmacie

L2 Pharmacie	Modification d'intitulé, de volumes horaires, de coefficients, d'évaluations
M2 PPAON	Modification UE, Modalités évaluation

4-2 Modification des MCC – VOTES

SCAFOP

DAEU A et B

Subdivision d'un enseignement, nouvelles combinaisons pouvant être choisies

POUR VOTE

5. Vie universitaire

5-1 Programmation de l'événement consacré à la lutte contre le fascisme au Qu4tre – Évènements programmés à la rentrée 2024 –
INFORMATION

5-1 Programmation de l'événement consacré à la lutte contre le fascisme au Qu4tre – Évènements programmés à la rentrée 2024 – **INFORMATION**

- **Septembre** : **campus day** (*Citoyens du monde*) et **rentrée des composantes** avec des présentations centrées sur le **PAE** (plan d'action Égalité) et les **VDH** (violences, discriminations, harcèlement) (*référents égalité*)
- **Novembre** : quinzaine du **handicap** (*SEEPH du 18 au 24 novembre*)
- **25 novembre** : journée internationale de lutte contre les **violences faites aux femmes** (*SUAC*)
- **Mars** : **mois du genre** (*thème : MILITER*)
- **21 au 29 mars** : **semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme**
- + Évènement à l'initiative de l'UNEF + autres associations étudiantes : **FECR (fête contre le racisme)** (*déclinaison nationale*)
- **9 mai** : **journée de l'Europe** (*EGALITE/EUGREEN*)

Législatives : appel de France Universités à « la participation la plus large »

L'université : une boussole pour la démocratie

Communiqué de presse - jeudi 13 juin 2024

« Attachée à la démocratie, France Universités appelle à la participation la plus large aux prochaines élections législatives », indique la conférence, le 13/06/2024. Si elle ne nomme pas de parti politique, elle ajoute que « dans l'incertitude du moment qui trouble les esprits, il importe que l'Université rappelle les valeurs qui l'inspirent, leur force mais aussi les menaces qui pèsent sur elles ».

« France Universités souligne que la liberté et le respect de l'autre, d'où qu'il vienne, sont consubstantiels à l'Université. Ce sont là des éléments essentiels et non négociables, garantissant les droits fondamentaux dont chacune et chacun doit pouvoir se prévaloir ».

« Les valeurs de la République inspirent l'organisation et la vie de l'Université française et fondent le respect que ses interlocuteurs lui portent partout en Europe et dans le monde. Nos principes s'appellent liberté académique, indépendance de la recherche et mission de service public ; ils sont les conditions du déploiement d'un esprit critique fondé sur l'exigence des savoirs et le respect du débat contradictoire.

Plus que jamais, l'Université a besoin d'affermir son autonomie pour les faire vivre et, en cas de nécessité, défendre ces principes. Elle est également, à bien des égards, un modèle de fonctionnement démocratique.

C'est en disant "non" quand les circonstances le requièrent que l'Université peut être, pour ses étudiantes et ses étudiants, l'école d'une démocratie exigeante et en même temps son rempart. L'avenir de la jeunesse est dans les valeurs d'humanisme et d'universalisme qui font l'essentiel de l'Université. »

- Égalité
- Tolérance
- Inclusion
- Citoyenneté
- Ecologie
- Environnement
- Solidarité
- Partage
- Esprit critique
- Intégrité éthique
- Liberté
- Démocratie
- Accessibilité
- Respect
- Équité
- Responsable
- République
- Lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement
- Lutte contre le racisme, les fascismes et l'antisémitisme
- Droits LGBTQI+
- Droits des femmes, des enfants
- Droits des minorités ethnoraciales
- Droits des personnes en situation de handicap
- Ascenseur social
- Mission de service public
- Laïcité
- Proximité
- Humanisme

**Les valeurs
portées et
défendues
par
l'université
d'Angers**

- **Les élus de la commission de la formation et de la vie universitaire** souhaitent réaffirmer les valeurs que porte et défend l'université d'Angers. L'établissement s'engage :
 - **à promouvoir l'égalité, la tolérance, l'esprit critique et l'inclusion** en adoptant des politiques et des pratiques/actions visant à éliminer/proscrire toutes les formes de discrimination et de harcèlement, et en créant un environnement où chacun se sent en sécurité et respecté
 - **à lutter activement contre les discriminations, le racisme, les fascismes, les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement** en mettant en place des mécanismes/actions de prévention et de soutien efficaces
 - **à soutenir les droits des LGBTQI+, des femmes, des minorités ethno-raciales et des personnes en situation de handicap** en développant des programmes et des services spécifiques pour répondre à leurs besoins et garantir leur pleine inclusion
 - **à adopter des pratiques écologiques et respectueuses de l'environnement** en intégrant des principes de durabilité dans toutes les activités universitaires, et en sensibilisant la communauté universitaire aux enjeux écologiques
 - **à favoriser le respect, l'équité et le partage** par des initiatives visant à soutenir les membres les plus fragiles/vulnérables de la communauté universitaire, notamment à travers des programmes de mentorat, de tutorat et d'entraide
 - **à garantir l'accessibilité universelle** des infrastructures, des ressources pédagogiques et des services universitaires, afin que chaque étudiant.e puisse étudier dans les meilleures conditions.
- **En portant/incarnant/défendant ces valeurs qui sont au fondement du vivre ensemble, nous souhaitons contribuer à construire une société plus juste et équitable. A cet égard, l'UA s'engage à promouvoir activement les valeurs de citoyenneté, de responsabilité sociale et de solidarité.**

Prochaines CFVU

Date des prochains bCFVU	Date du dépôt des documents	Date des prochaines CFVU
Mercredi 26 juin 2024, 16h30	Lundi 01 juillet 2024	Lundi 08 juillet 2024, 14h30
Mardi 17 septembre 2024, 9h	Lundi 23 septembre 2024	Lundi 30 septembre 2024, 14h30
Lundi 14 octobre 2024, 14h	Lundi 21 octobre 2024 (congés)	Lundi 04 novembre 2024, 14h30
Mardi 26 novembre 2024, 14h	Lundi 02 décembre 2024	Lundi 09 décembre 2024, 14h30